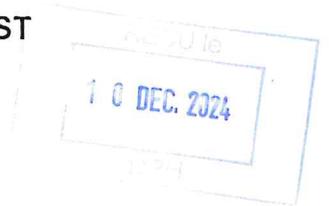


Drancy, le 2 décembre 2024

A Madame Aude LAGARDE Maire, Monsieur Mangin, Anthony président du CST
Pour information DRH



Madame la Maire , Monsieur le Président

Le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, art. 86 alinéa 1 précise « *L'acte portant convocation du comité social territorial fixe l'ordre du jour de la séance. Les questions entrant dans la compétence des comités sociaux territoriaux dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont obligatoirement inscrites à l'ordre du jour.* »

Aussi, nous vous demandons :

Sur les règles relatives au temps de travail et ou organisation des services : La procédure de validation des ASA et DAS, a évolué sans avis préalable du CST. Nous constatons des silences écrits et oraux en guise de réponses à nos demandes écrites déposés à la DRH.

Nous vous demandons qu'elles en sont les mesures administratives (avant, après) afin de connaître la validité des décharges d'activités pleinement accordés par l'autorité ?

Sur l'adoption de règlements intérieurs : Pourquoi le Règlement Intérieur de 2019 n'est pas actualisé en 2024 ? Il est distribué aux nouveaux agents ainsi, sans les éléments de réalité administrative locale et nationale.

Nous vous en demandons une mise à jour 2025 premier semestre.

Sur les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et les critères de répartition y afférents : 3 services voient une actualisation du régime indemnitaire en 2024, nous vous demandons la raison de ces discriminations envers l'ensemble des autres services ?

Nous vous demandons un ordre du jour basé sur l'état du RIFSEEP, son évolution collective actualisée et la NBI.

Dans ces attentes ;

Recevez, Madame la Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Vianney Perrocheau

Pascal Rousvoal

Colette Doré

Rosalie Mendy

Oizilla ABDELMALEK